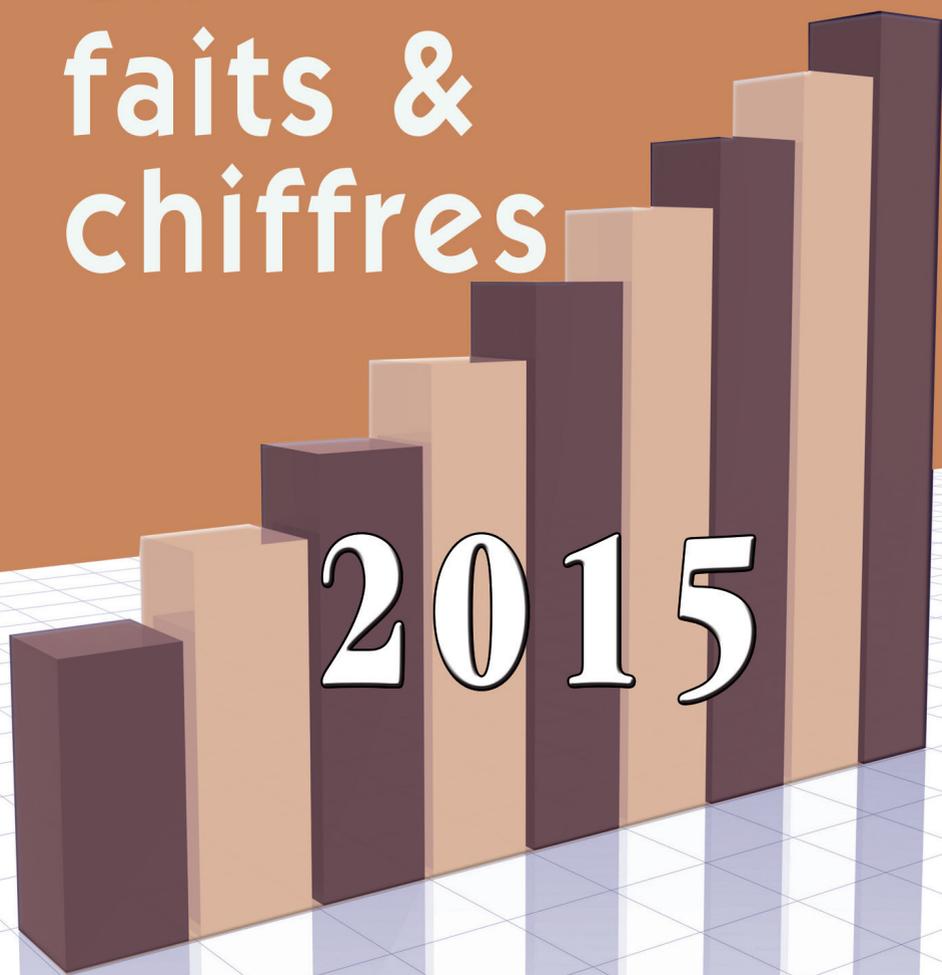


La CEDH

en faits & chiffres



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

LA COUR
EUROPÉENNE
DES DROITS
DE L'HOMME

EN FAITS
& CHIFFRES

2015

Préparé par l'Unité des Relations publiques de la Cour, ce document ne lie pas la Cour. Il vise à fournir des informations générales sur la manière dont la Cour fonctionne.

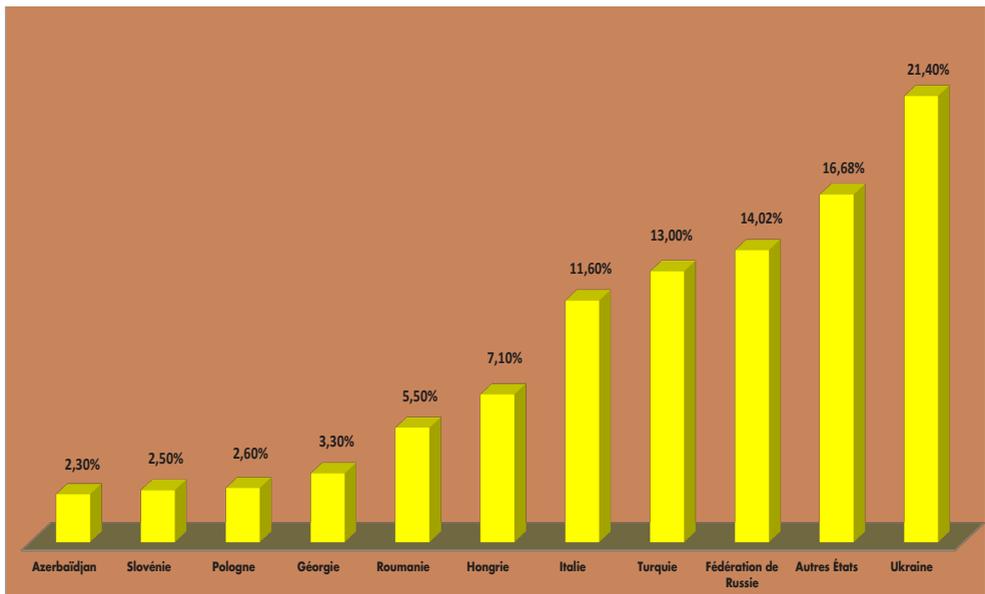
Pour de plus amples informations, se référer aux documents produits par le greffe disponibles sur le site Internet **www.echr.coe.int**

© Cour européenne des droits de l'homme, mars 2016

Affaires pendantes

Environ 64 850 affaires étaient pendantes devant une formation judiciaire au 31 décembre 2015. Près de la moitié de ces affaires étaient dirigées contre un des 3 États membres suivants : l'Ukraine, la Fédération de Russie et la Turquie.

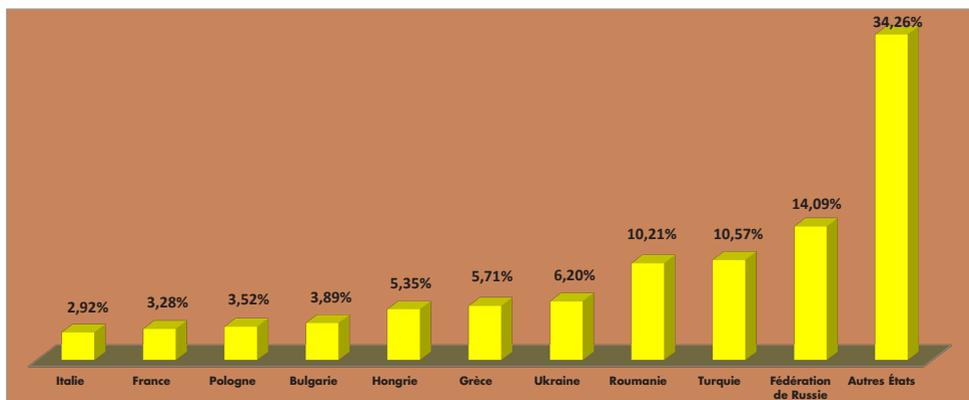
au 31 décembre 2015



Arrêts rendus par État en 2015

En 2015, près d'un tiers des arrêts concernaient 3 des 47 États membres du Conseil de l'Europe, à savoir la Fédération de Russie (116), la Turquie (87) et la Roumanie (84).

Sur le nombre total d'arrêts rendus en 2015, dans 84 % des cas, la Cour a au moins constaté une violation de la Convention et condamné l'État défendeur.



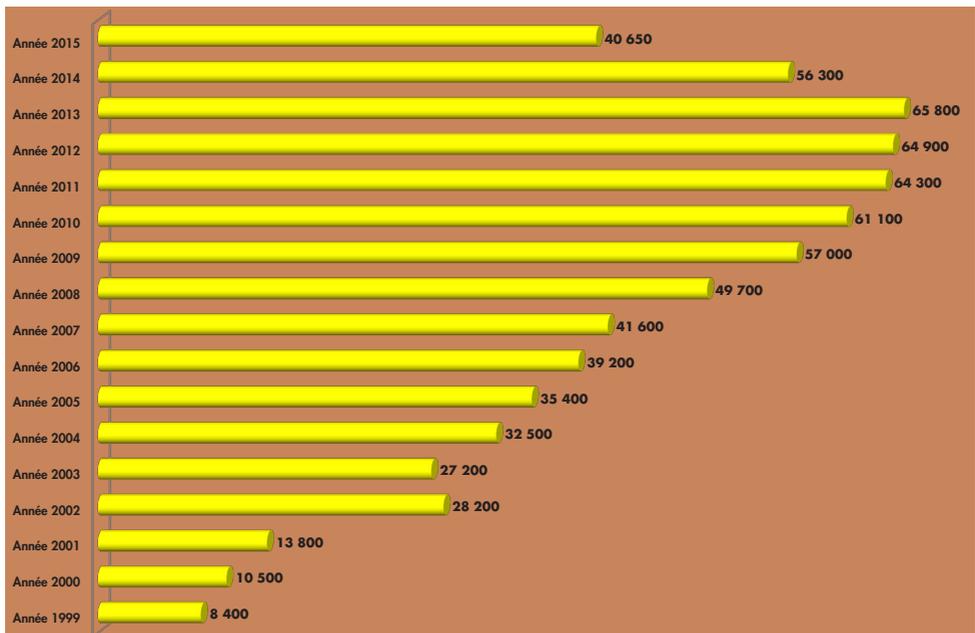
Depuis sa création en 1959, plus de la moitié des arrêts rendus par la Cour étaient dirigés contre 5 États membres : la Turquie (3 182), l'Italie (2 336), la Fédération de Russie (1 720), la Roumanie (1 197) et la Pologne (1 099).

Requêtes attribuées à une formation judiciaire

Les requêtes attribuées à une formation judiciaire sont celles pour lesquelles la Cour a reçu un formulaire dûment complété accompagné de copies de documents pertinents.

Ces requêtes feront l'objet d'un examen par un juge unique, un comité ou une chambre de la Cour. Ne sont pas comptées dans ces chiffres les requêtes qui sont au stade préjudiciaire (dossier incomplet).

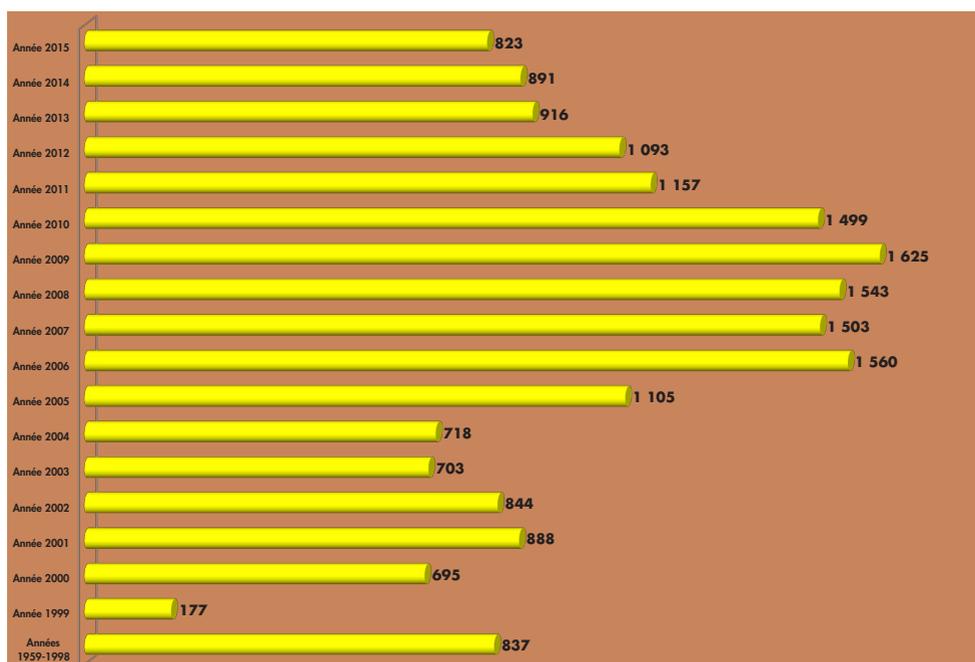
au 31 décembre 2015



Arrêts rendus par la Cour

Ces dernières années, la Cour s'est consacrée à l'examen d'affaires complexes et a décidé de joindre certaines requêtes posant des problèmes juridiques similaires afin de les examiner conjointement. Ainsi, bien que le nombre d'arrêts ait ralenti sa progression, la Cour a terminé l'examen d'un plus grand nombre de requêtes.

En 2015, la Cour a rendu 823 arrêts qui concernaient 2 441 requêtes. Au total, ce sont 45 576 requêtes dont la Cour a terminé l'examen en 2015 par un arrêt, une décision ou en rayant l'affaire du rôle.

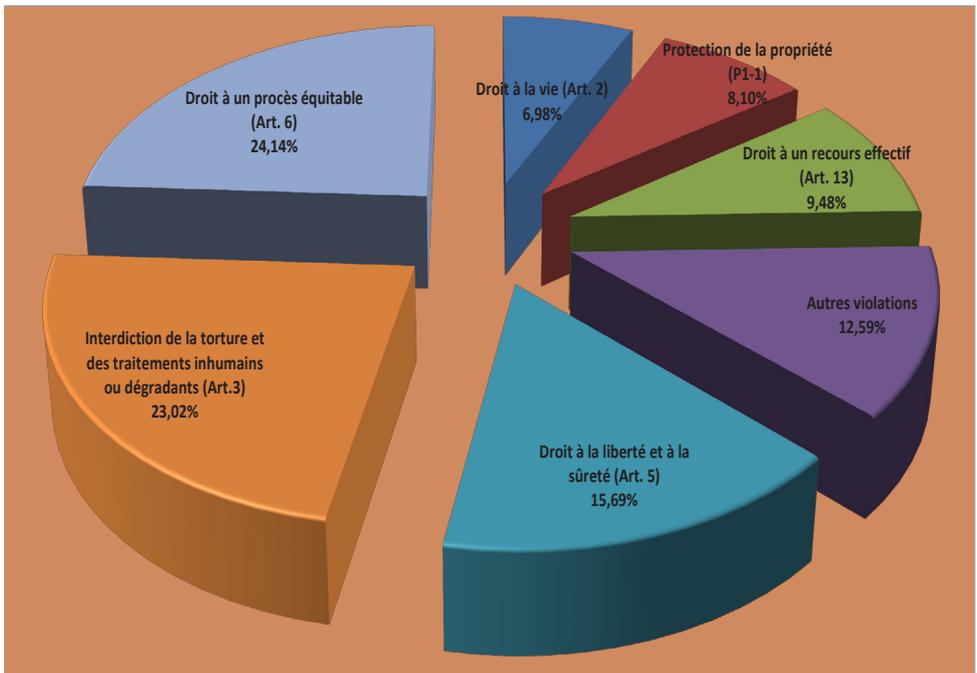


Objet des arrêts de violation rendus par la Cour en 2015

Dans les arrêts rendus par la Cour en 2015, un quart des violations constatées concernait la violation de l'Article 6 (droit à un procès équitable) de la Convention, qu'il s'agisse d'équité ou de durée de procédure.

Près de 23 % des violations constatées par la Cour concernaient l'interdiction de la torture ou des traitements inhumains ou dégradants (Article 3). Par ailleurs, 15 % des violations portaient sur le droit à la liberté et à la sûreté (Article 5).

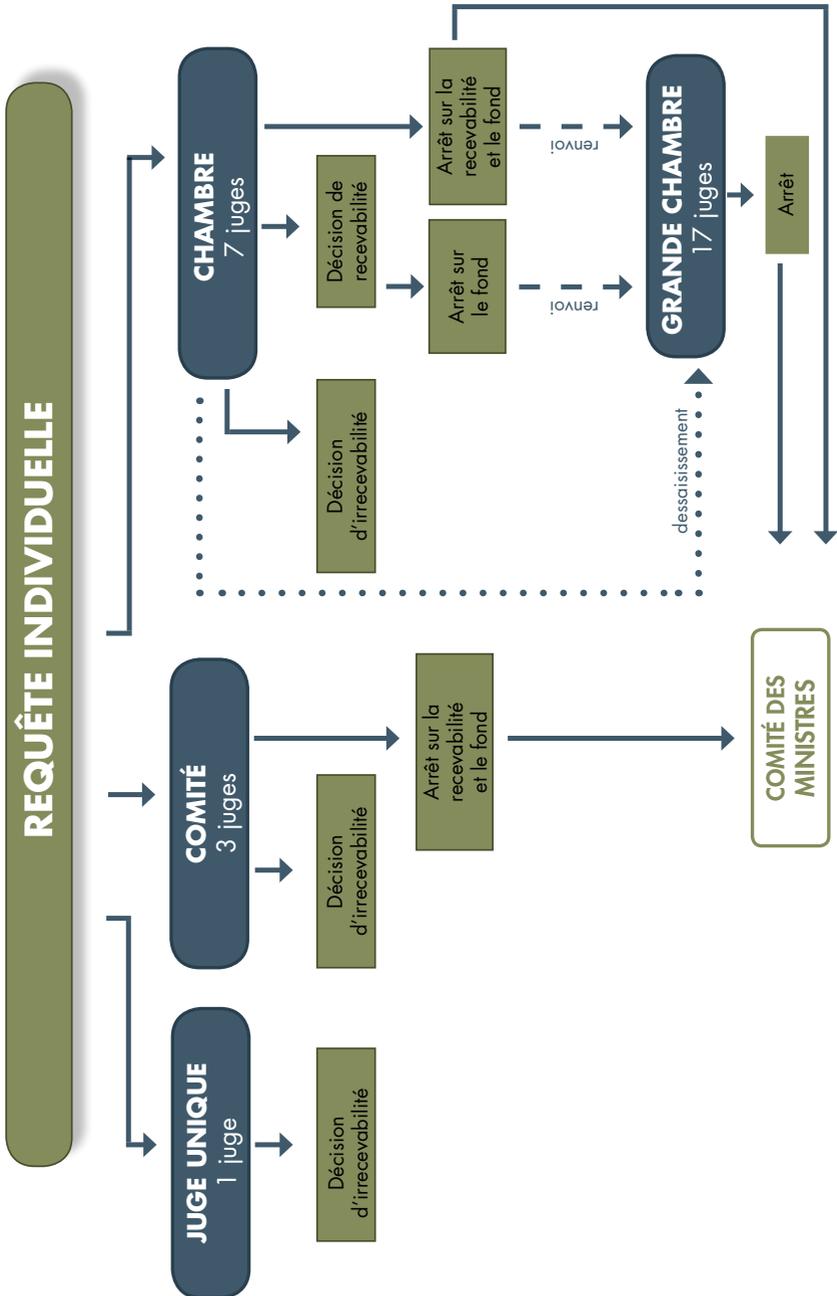
Il est à noter que 30 % des constats de violation portent sur des atteintes graves à la Convention, à savoir, le droit à la vie ou l'interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants (Articles 2 et 3).



Évolution des requêtes en 2015

	Requêtes attribuées à une formation judiciaire	Requêtes ou rayées du rôle	Requêtes déclarées	Requêtes terminées par un arrêt	Requêtes terminées	Nombre total de requêtes terminées
	2015	2015	2015	2015	2015	2015
Albanie		147	79	22		101
Allemagne		789	901	12		913
Andorre		6	6	0		6
Arménie		122	178	9		187
Autriche		263	241	7		248
Azerbaïdjan		268	123	30		153
Belgique		202	198	19		217
Bosnie-Herzégovine		908	790	10		800
Bulgarie		1 031	1 176	37		1 213
Chypre		32	24	20		44
Croatie		812	832	25		857
Danemark		45	48	0		48
Espagne		553	668	4		672
Estonie		190	181	5		186
Fédération de Russie		6 009	6 553	160		6 713
Finlande		177	256	7		263
France		1 088	1 156	33		1 189
Géorgie		80	197	4		201
Grèce		457	670	94		764
Hongrie		4 235	1 363	88		1 451
Irlande		18	16	0		16
Islande		10	11	1		12
Italie		1 935	4 438	25		4 463
Lettonie		246	406	7		413
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »		362	328	12		340
Liechtenstein		13	16	2		18
Lituanie		377	278	21		299
Luxembourg		22	24	1		25
Malte		24	30	7		37
République de Moldova		1 011	926	20		946
Monaco		9	8	0		8
Monténégro		129	452	7		459
Norvège		73	78	1		79
Pays-Bas		496	552	0		552
Pologne		2 182	2 254	31		2 285
Portugal		233	169	20		189
République slovaque		353	344	15		359
République tchèque		340	403	4		407
Roumanie		4 606	4 180	260		4 440
Royaume-Uni		575	533	1 028		1 561
Saint-Marin		4	6	1		7
Serbie		1 236	2 491	121		2 612
Slovénie		212	248	15		263
Suède		213	211	6		217
Suisse		318	321	11		332
Turquie		2 208	3 060	158		3 218
Ukraine		6 010	5 712	81		5 793
TOTAL		40 629	43 135	2 441		45 576

Schéma simplifié du cheminement d'une requête à la Cour



Mars 2016

Cour européenne des droits de l'homme
Unité des Relations publiques
F-67075 Strasbourg cedex



www.echr.coe.int

